

**Communiqué de presse:****Le test d'aptitudes pour les études de médecine plus sûr**

Au vu du nombre d'inscriptions enregistrées, le Conseil des hautes écoles de la Conférence suisse des hautes écoles (CSHE) recommande à nouveau de limiter, pour l'année académique 2015/16, l'accès aux études de médecine humaine, dentaire, vétérinaire et chiropraxie dans les Universités de Bâle, Berne, Fribourg et Zurich. Le Conseil des hautes écoles entend en outre renforcer la sécurité du test d'aptitudes pour les études de médecine. C'est pourquoi il a chargé la Conférence des recteurs des hautes écoles suisses (swissuniversities) d'appliquer quatre mesures ciblées permettant de mieux protéger le test.

*1) Inscriptions aux études de médecine*

3'491 personnes se sont inscrites aux études de médecine humaine (dont 78 en chiropraxie) pour la rentrée 2015 dans les Universités de Bâle, Berne, Fribourg et Zurich. Le nombre d'inscriptions est de 352 pour les études de médecine dentaire et de 476 pour les études de médecine vétérinaire. Malgré les retraits prévisibles jusqu'au moment de l'immatriculation, on doit s'attendre à un dépassement des capacités d'accueil en première année qui ne pourra pas être résolu par des transferts opérés avant le début des études. Le Conseil des hautes écoles recommande par conséquent de limiter l'accès aux filières d'études susmentionnées, comme lors des années précédentes.

Année académique 2015/2016						
Université	Médecine humaine		Médecine dentaire		Médecine vétérinaire	
	Inscriptions	Capacités d'accueil	Inscriptions	Capacités d'accueil	Inscriptions	Capacités d'accueil
Bâle	835	170	61	32	--	--
Berne	801	220	99	35	257	70
Fribourg	276	103	17	14	--	--
Zurich	1'579*	300**	175	50	219	80
<b>Total</b>	<b>3'491</b>	<b>793</b>	<b>352</b>	<b>131</b>	<b>476</b>	<b>150</b>

\* y sont inclus 78 inscriptions pour la chiropraxie

\*\* y sont inclus 20 places pour la chiropraxie

Dépassement de la capacité d'accueil:

- 340% en médecine humaine
- 169% en médecine dentaire
- 217% en médecine vétérinaire

Les capacités d'accueil en médecine humaine sont également largement dépassées dans les universités qui ne limitent pas l'accès par le biais du numerus clausus, à savoir Genève (+39%, 556 inscriptions pour 400 places), Lausanne (+61%, 644 inscriptions pour 400 places) et Neuchâtel (+109%, 115 inscriptions pour 55 places).

Sur la base de la recommandation du Conseil des hautes écoles relative à l'application du numerus clausus, un test d'aptitudes aura lieu le 3 juillet 2015 pour les candidats aux études dans les universités concernées, inscrits dans ces trois filières d'études médicales ainsi qu'en chiropraxie.

## 2) Test d'aptitudes 2015

Le Conseil des hautes écoles a décidé de renforcer la sécurité du test d'aptitudes pour les études de médecine (AMS) dès l'édition 2015. Il a chargé swissuniversities de veiller à l'application de quatre mesures, en collaboration avec le Centre pour le développement de tests et le diagnostic (CTD) de l'Université de Fribourg.

- Renforcement de la collaboration avec l'institution partenaire allemande qui participe au développement du test et analyse commune du concept de sécurité en vigueur en Suisse et en Allemagne.
- Intensification de la surveillance du «marché de la préparation commerciale au test», afin d'identifier en amont d'éventuelles publications d'exercices originaux.
- Augmentation du nombre de personnes assurant l'encadrement des candidats sur les différents sites du test et meilleur ciblage de leur formation en matière de sécurité.
- Renforcement ponctuel du contrôle des entrants et du matériel le jour du test.

Ces mesures ciblées visent à empêcher que des irrégularités telles que celles constatées lors du test 2014 ne se reproduisent. En effet, l'année dernière, 14 des 198 questions du test avaient dû être exclues du résultat, car elles étaient déjà en circulation avant le jour du test. Depuis lors, les dessous de cette affaire, qui fait encore l'objet d'une procédure judiciaire, ont pour la plupart été élucidés : les questions concernées provenaient d'une version du test volée en 1996 dans un autre pays que la Suisse. swissuniversities, le Centre pour le développement de tests et le diagnostic de l'Université de Fribourg (CTD), qui est chargé de la mise en œuvre du test, ainsi que les partenaires allemands font tout leur possible pour éviter ce genre d'incident à l'avenir.

Grâce à ces différentes mesures, le test AMS devrait à nouveau pouvoir se dérouler dans des conditions optimales. Il garantit ainsi la fiabilité de la procédure d'attribution des places d'études sur la base des aptitudes des candidats, sans surcharger ceux-ci inutilement.

### **Le test comme critère d'admission aux études de médecine**

Le test d'aptitudes pour les études de médecine (AMS) permet de mettre en œuvre la recommandation du Conseil des hautes écoles de la Conférence suisse des hautes écoles de limiter l'accès (numerus clausus) aux études de médecine dans les Universités de Bâle, Berne, Fribourg et Zurich. Le test AMS est développé en collaboration avec une institution partenaire en Allemagne. Il a lieu une fois par année sur neuf sites différents en Suisse. La procédure d'inscription et le test d'aptitudes sont organisés par swissuniversities qui a repris ces tâches de la Conférence des recteurs des universités suisses (CRUS) le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

## 3) Prochaines étapes

Les discussions entre la Confédération et les cantons concernant l'évolution des capacités d'études en médecine humaine se déroulent dans le cadre de la préparation du Message FRI 2017-2020. Elles ont débuté le 26 février 2015 et se poursuivront dans les mois à venir.

### **Contact / renseignements:**

Conférence suisse des hautes écoles (CSHE)  
Valérie Clerc

Cheffe du Secrétariat CSHE  
Tél. +41 58 462 88 12  
[valerie.clerc@sbfi.admin.ch](mailto:valerie.clerc@sbfi.admin.ch)  
[www.shk.ch](http://www.shk.ch)